

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Taïna Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/9120df0861c69bbd73926800>

Date d'obtention : 2021-11-26 18:16:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que chaque intervenant doit rester dans son champ d'expertise afin de bien intervenir auprès des adolescents.

Que si nous suivons la démarche tel que présenté, nous favorisons le bon fonctionnement du processus.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Remplir un formulaire pour intervenir auprès de l'élève.

Confisquer un téléphone cellulaire au besoin.

Améliorer mon intervention auprès du jeune et de la famille.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas poser de question à l'élève lorsque je soupçonne ou que je suis en présence d'acte malveillant et confisquer le téléphone cellulaire.